

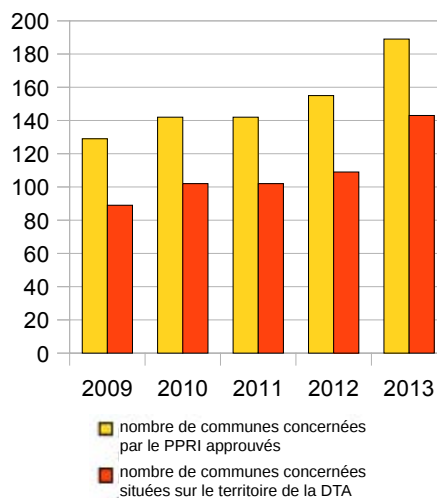
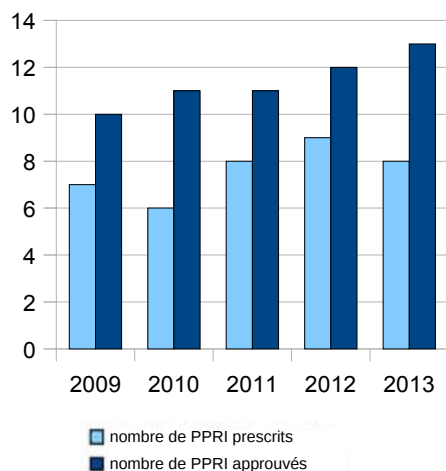
Comment évolue la prévention des risques naturels ?

Q7

Trois Plan Prévention des Risques Inondation ont été approuvés depuis 2009. Le dispositif des plans de prévention des risques naturels, complété en 2011, suite à la tempête Xynthia, a provoqué la prescription de deux PPR Littoraux (Dives-Orne et Bessin) et l'ajout de la prise en compte du risque de submersion marine pour les communes du PPRI de Saône-Vienne et celui de la Vallée de la Scie qui doit être révisé. En 5 ans, 65 communes (en cumulé) ont été l'objet d'un arrêté Catastrophe Naturelle liées aux inondations et coulées turbides, l'année 2013 ayant été particulièrement mauvaise avec 27 communes touchées par ces phénomènes.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation dans les documents de planification

Évolution du nombre de PPRI sur le territoire de la DTA



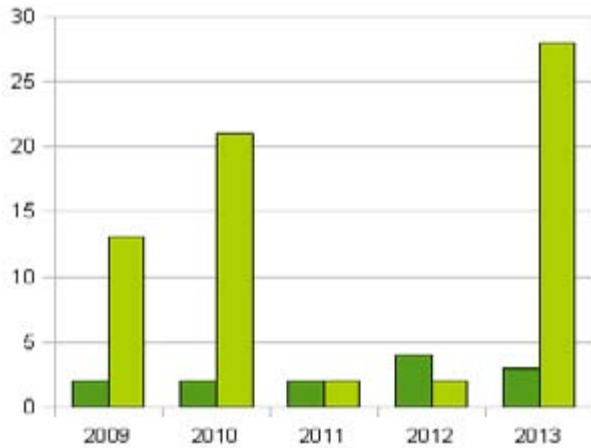
	2009	2010	2011	2012	2013
PPRI approuvés	Seine-Maritime : Vallée de la Seine, Boucle de Rouen (18 communes)	Calvados : Vallée de la Touque Moyenne et de l'Orbiquet (13 communes)		Seine-Maritime : Valmont-Ganzeville (13 communes)	Seine-Maritime : Vallée de la Lézarde (34 communes)
PPRI pres-crits			Calvados : (PPRLittoraux) : Dives-Orne (8 communes) Bessin (9 communes)	Seine-Maritime : Vallée de la Scie (52 communes) Calvados : Révision de la Basse Vallée de la Touques (21 communes)	

Depuis 2009, quatre Plans PPRI ont été approuvés sur le territoire de la DTA : pour la Haute-Normandie, le PPRI de la Valmont-Ganzeville (13 communes, approuvé le 9 mars 2012), celui de la vallée de la Seine, boucle de Rouen (18 communes, approuvé le 20 avril 2009) et le PPRI de la Vallée de la Lézarde (34 communes, approuvé le 6 mai 2013). Pour la Basse-Normandie, le PPRI de la Vallée de la Touque Moyenne et de l'Orbiquet (13 communes, approuvé le 5 mars 2010). Le processus d'approbation de ces PPRI, suite à leur prescription, aura pris de 6 à 10 ans.

Suites aux destructions provoquées par la tempête Xynthia en 2010, un plan submersions rapides, lancé en 2011 par le Ministre de l'Écologie, a provoqué la prescription de PPRI sur un nombre étendu de communes littorales. La prise en compte des aléas de submersion marine s'est traduite sur le territoire de la DTA par deux nouveaux arrêtés de prescription en Basse-Normandie et la modification de celui de Saône-Vienne (61 communes), en date du 23 mai 2001, ainsi que la prescription de révision du PPRI de la vallée de la Scie, en date du 24 janvier 2012. Ces PPR Littoraux ne sont pas encore approuvés.

Prise en compte des « événements significatifs » dans le domaine des risques naturels

Nombre de communes concernées par un arrêté de catastrophes naturelles sur le territoire de la DTA (en lien des inondations, des effondrement, des coulées turbides)



■ Nombre de communes concernées par un arrêté de Catnat en lien avec des effondrements
 ■ Nombre de communes concernées par un arrêté de Catnat

Sur le territoire de la DTA :

Depuis 2009, les communes concernées par des arrêtés de catastrophe naturelle l'ont surtout été pour des événements liés aux inondations et coulées turbides.

Après une période plus calme, l'année 2013 a connu une recrudescence des phénomènes d'inondations et coulées de boue.

Le nombre de communes concernées par des arrêtés de catastrophe naturelle liés aux risques d'effondrement, demeure nettement inférieur à celui des communes liées aux inondations et coulées de boue, ceci malgré une légère augmentation en 2012.

Prise en compte des risques inondation par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

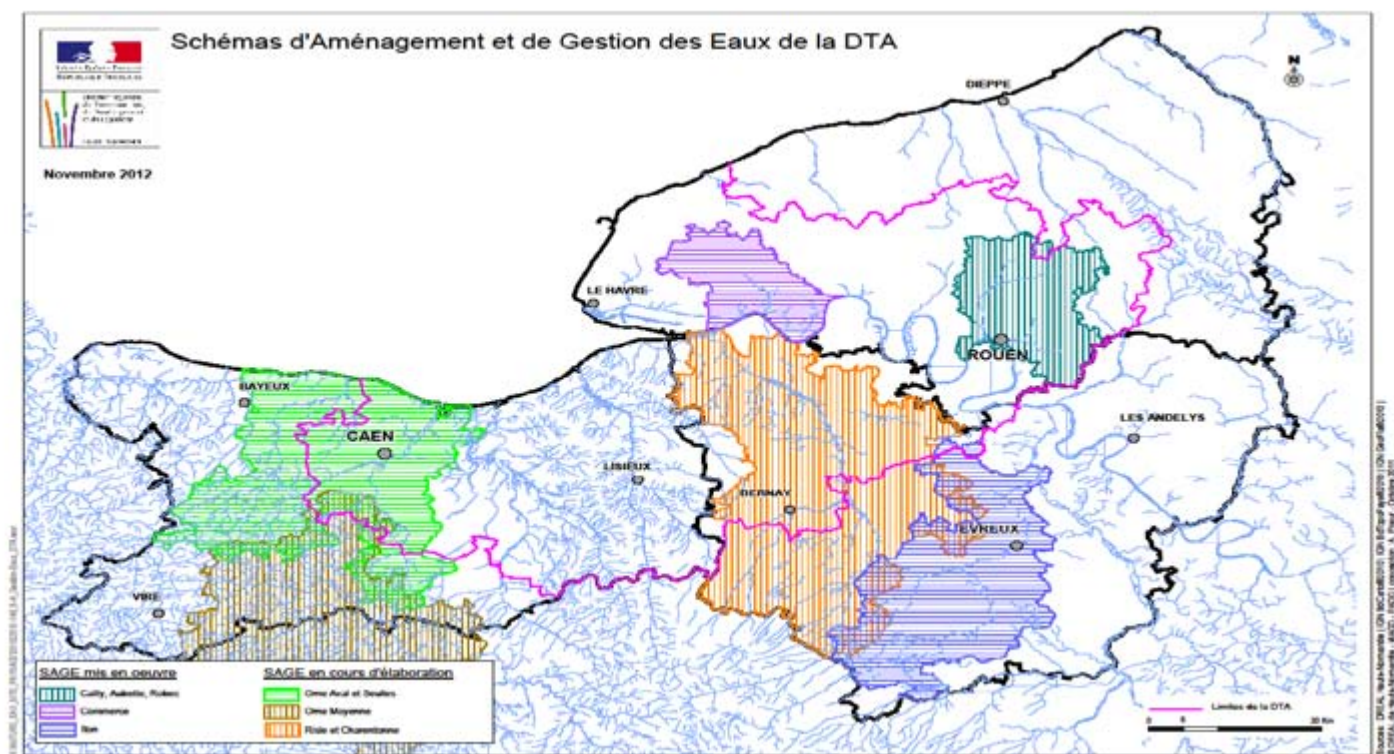
SAGE engagés dans le périmètre de la DTA

SAGE engagés dans le périmètre de la DTA	
HAUTE-NORMANDIE	
SAGE Commerce (35 communes)	Première révision en cours Arrêté d'approbation du 19 février 2004 Décision de mise en révision le 7 mai 2009 Projet validé le 10 décembre 2013
SAGE Cailly, Aubette, Robec (49 communes)	Mise en œuvre Arrêté d'approbation du 23 décembre 2005 Décision de mise en révision en 2011 Projet validé le 26 juin 2013 L'enquête publique s'est déroulée du 18 novembre au 17 décembre 2013 Arrêté d'approbation, après première révision, du 28 février 2014
SAGE Risle et Charentonne (248 communes)	En cours d'élaboration Validation de l'état des lieux le 08 mars 2006 Validation des tendances et des scénarios le 30 novembre 2007 Validation du choix de la stratégie le 6 avril 2009 Projet validé par la CLE le 13 décembre 2013
SAGE Iton (117 communes)	Mise en œuvre Validation de l'état des lieux le 27 octobre 2005 Validation des tendances et des scénarios le 11 juillet 2007 Validation du choix de la stratégie le 11 décembre 2007 Projet validé par la CLE le 12 juillet 2010 L'enquête publique s'est déroulée du 30 mai au 1er juillet 2011 Arrêté d'approbation du 12 mars 2012
BASSE-NORMANDIE (Calvados)	
SAGE Orne moyenne (135 communes)	En cours d'élaboration Validation de l'état des lieux le 25 mars 2005 Validation des scénarios contrastés et de la stratégie le 9 mars 2010 La rédaction du SAGE a été finalisée en 2010. Le projet de SAGE a été validé par la CLE le 17 février 2011 La consultation des collectivités a débuté le 1er avril 2011 L'enquête publique s'est déroulée du 20 février au 21 mars 2012 Arrêté d'approbation du 12 février 2013
SAGE Orne aval et Seulles (191 communes)	En cours d'élaboration Validation de l'état des lieux le 24 mars 2005 Validation des scénarios contrastés et de la stratégie le 11 mars 2010 La rédaction du SAGE a été finalisée en 2010. Le projet de SAGE a été validé par la CLE le 25 février 2011 La consultation des collectivités a débuté le 1er avril 2011 L'enquête publique s'est déroulée du 2 janvier au 15 février 2012 Arrêté d'approbation du 18 janvier 2013

En Haute-Normandie, la première révision du SAGE du Cailly, Aubette, Robec est terminée, tandis que celle du Commerce est toujours en cours.

Le projet du SAGE Risle et Charentonne a été validé par la Commission Locale de l'Eau fin 2013, l'arrêté d'approbation a été signé le 10 novembre 2014.

En Basse-Normandie, les deux SAGE Orne moyenne et Orne aval-Seulles, approuvés début 2013, sont actuellement mis en oeuvre.



Sources : DREAL HN et DREAL BN ; Gest'eau

« DTA Estuaire Seine »

Dispositif de suivi - évaluation - Bilan quinquennal 2014

DREAL Haute-Normandie